

COUPES DU COMITE DEPARTEMENTAL

Nouveau règlement sportif

Article 1- Engagement des équipes

Les clubs relevant du CD 54 désirant engager une ou plusieurs équipes en Coupe CD 54 doivent le faire à l'aide du bulletin d'inscription (adressé par courrier électronique) dans les délais prévus. Les inscriptions ne sont valides qu'accompagnées du règlement du droit d'inscription. Le montant des droits d'inscription est fixé annuellement par le Comité Départemental.

Article 2- Lieu, date et heure des rencontres.

Les rencontres se déroulent au lieu, date et heure fixés par le calendrier.

Toutes les convocations sont adressées aux clubs par courrier électronique et sont consultables sur le site Internet du Comité Départemental : <http://www.cd54tt.fr>

Article 3- Transmission des résultats

L'envoi de la feuille de rencontre incombe à l'association qui reçoit, quel que soit le résultat enregistré, et doit être obligatoirement effectué pour le lundi suivant la rencontre, délai de rigueur.

Les deux premiers feuillets de la liasse sont envoyés à l'adresse suivante :

CD 54 Tennis de Table - Maison Régionale des Sports de Lorraine - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE

En cas de forfait prévu, une feuille de rencontre est établie. L'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.

Les résultats des rencontres doivent être transmis pour le **dimanche 12 h 00 impérativement exclusivement** par Internet :

<http://www.cd54tt.fr> ; en cas de panne, contacter Françoise LAPICQUE au 06.83.75.42.00

Le non-envoi de la feuille de rencontre dans les délais prévus est sanctionné d'une amende.

Le non-envoi de la feuille de rencontre après rappel est sanctionné d'une défaite par pénalité.

Article 4- Catégories

Coupe Jean Méline

Equipe de 3 joueurs en un groupe unique (voir chapitre I, article 12.2.1 des règlements sportifs fédéraux).

Classement maximum : 16 soit 1699 points

Obligation pour chaque équipe de comprendre un joueur de classement 12 au maximum, soit 1299 points.

Coupe Jean Luc Lemineur

Equipe de 3 joueurs en un groupe unique (voir chapitre I, article 12.2.1 des règlements sportifs fédéraux).

Classement maximum : 12 soit 1299 points

Obligation pour chaque équipe de comprendre un joueur de classement 8 au maximum, soit 899 points.

Coupe Promotion

Equipe de 3 joueurs en un groupe unique (voir chapitre I, article 12.2.1 des règlements sportifs fédéraux).

Classement maximum : 8 soit 899 points

Obligation pour chaque équipe de comprendre un joueur de classement 6 au maximum, soit 699 points

Coupe "Bis" Seniors Messieurs

Cette coupe regroupe toutes les équipes éliminées lors des tours précédents les 1/2 finales des trois coupes seniors messieurs.

Remarques : pour ces quatre catégories, le classement retenu (ou plus précisément le nombre de points) est celui que possédait le joueur au moment de l'inscription de l'équipe, soit le plus souvent la première phase.

Il est possible de disputer les rencontres sur deux tables.

Coupe Seniors Dames

Equipes de 2 joueuses en un groupe unique (voir chapitre I, article 12.1 des règlements sportifs fédéraux).

Pas de limitation de classement

Entente possible de deux clubs pour former une équipe.

Article 5- Déroulement de la compétition

Première étape : poules

Les équipes engagées dans chaque coupe sont réparties par tirage au sort en poules de 3 ou 4, selon le nombre total d'équipes. Il sera tenu compte de la situation géographique, et les équipes d'une même association seront, si possible, placées dans des poules différentes.

Le décompte des points-rencontre et le classement des équipes dans la poule sont réalisés selon les articles 8 et 9 des règlements sportifs fédéraux (règles applicables à toutes les compétitions par équipes).

Deuxième étape : élimination à chaque tour jusqu'à la finale

Les équipes classées premières et deuxièmes continuent la compétition dans leur coupe.

Au premier tour, les équipes classées premières sont opposées à des équipes classées deuxièmes d'une autre poule, par tirage au sort, en tenant compte, si possible, des appartenances à la même association.

Les équipes classées troisièmes (et quatrièmes) de toutes les coupes, ainsi que les équipes perdantes dans les coupes initiales jusqu'aux quarts de finales, disputent la coupe BIS. Les rencontres sont déterminées par tirage au sort intégral, en tenant compte des appartenances à la même association jusqu'aux quarts de finale.

Pour chaque tour, et dans chaque catégorie, l'équipe obtenant le plus de points partie est qualifiée pour le tour suivant. En cas d'égalité, le départage est réalisé par le quotient du total des manches gagnées sur le total des manches perdues, et si l'égalité persiste, par le quotient du total des points-jeu gagnés sur le total des points-jeu perdus ; et si l'égalité persiste encore, l'avantage est donné à l'équipe ayant le joueur le plus jeune présent pour cette rencontre.

Jusqu'aux quarts de finale, le tirage au sort est réalisé par la Commission Sportive, qui adresse ensuite la convocation aux équipes concernées.

Pour la 1/2 finale, les 4 équipes qualifiées pour une coupe sont convoquées en un lieu commun. Le tirage au sort public est réalisé sur place, trente minutes avant le début des rencontres.

Les Finales de toutes les catégories sont disputées en un lieu unique.

Article 6- Licence - Joueur muté - Joueur étranger

Voir Règlements Sportifs Fédéraux pour la licence.

Les équipes comprendront au plus un joueur muté et un joueur étranger.

Article 7- Brûlage - Qualification des joueurs

Un joueur ayant participé à une rencontre au titre d'une équipe ne peut plus évoluer au titre d'une autre équipe de la même catégorie. Il lui est possible de participer dans une catégorie supérieure, à condition que son classement de première phase le lui permette.

Participation des féminines : La participation des féminines est illimitée dans toutes les catégories. Elles peuvent participer alternativement aux coupes Messieurs ou Dames, mais pas lors de la même journée.

Article 8- Juge-arbitrage des rencontres - Arbitrage des parties

Le juge-arbitrage des rencontres sera assuré par le club recevant.

Arbitrage partagé des rencontres : chaque équipe arbitre la moitié des rencontres.

Article 9- Modification de date, de lieu ou d'horaire

Voir Règlements Sportifs Fédéraux.

En aucun cas, une rencontre ne peut être reportée. Le forfait serait alors prononcé à l'encontre de l'équipe recevant.

Article 10- Retard - Forfait - Rencontre interrompue - Réserves - Réclamations - Tenue - Discipline

Mêmes dispositions que le championnat de France par équipe

Tout forfait sera pénalisé d'une amende.

Article 11- Ouverture de la salle

La salle dans laquelle se déroule une rencontre doit être ouverte 30 minutes au moins avant l'heure prévue au calendrier pour le début de la rencontre.

Article 12- Arrêt de la rencontre

Toutes les parties sont disputées. Lors de la journée finale, les rencontres se disputent au score acquis.

Article 13- Équipe incomplète

Il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un joueur sur la feuille de rencontre soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de sa première partie. Dans ce dernier cas, le joueur est considéré comme absent pour toute la rencontre et les résultats éventuels de ses dernières parties ne peuvent pas être pris en compte pour le résultat de la rencontre.

Les équipes peuvent être incomplètes, un joueur absent au maximum.

Les parties disputées par un joueur non qualifié ou non disputées (joueur absent) sont considérées perdues par 3 manches à 0, chaque manche perdue 11 points à 0.

Article 15- Challenge

Le challenge concerne les clubs ayant au moins trois équipes inscrites dans au moins deux catégories.

Le barème suivant est appliqué pour chaque catégorie :

	Coupes Messieurs (CD, 3 ^e série, promotion) Coupe Dames	Coupe « Bis »
Vainqueur	1 point	2 points
Finaliste	2 points	4 points
1/2 Finaliste	3 points	6 points
1/4 Finaliste	7 points	-
1/8 Finaliste	10 points	-
1/16 Finaliste	16 points	-

Les points ainsi obtenus des 3 équipes ayant réalisé le meilleur parcours de chaque club sont totalisés.

Les équipes en Coupe « Bis » ne peuvent marquer des points qu'à partir des ½ finales de la Coupe « Bis » ; ces points remplacent alors ceux obtenus dans la coupe d'origine de l'équipe.

Il est établi un classement des clubs dans l'ordre décroissant des points.

Le Challenge est remis au club classé premier.